

NG. J
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 15 avril 1954.

N° 1096 / Just. 4c

OBJET:

Vol vélo.

Monsieur PAGO Alphonse
C/o Telecom

à

G O M A .-

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 31 mars 1954,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que votre vélo se trouve effectivement à votre disposition au bureau du territoire. Veuillez envoyer quelqu'un pour reprendre votre vélo.

La résidence du voleur ainsi que son nom nous sont inconnus.

Agréer, Monsieur, mes civilités.

LE COMMISSAIRE DE POLICE,

D. NEVEJANS .-

Ruhengeri



9946

PAGO ALPHONSE
C/° Télécom
G O M A.-

Goma, le 31 Mars 1954.-

10 34 | Jant. 40
6/4/54

Qu: Noyau

Monsieur l'Administrateur Territorial
de et à

R U H E N G E R I.-

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le 21 janvier 1954 a la cité Indigènes de Goma vers 8 h. 30 du soir mon vélo a été volé dans un hôtel.-

Après cela j'ai fais des télégrammes à la recherche de mon vélo et personne m'a répondu, or que vous aviez trouvé le voleur à Ruhengeri et sans m'avertir, le 21 mars j'étais à Ruhengeri pour jouer au Football, j'ai vu mon vélo chez le chef de la cité Indigènes de Ruhengeri, et je lui ai demandé au sujet de mon vélo et il m'a répondu que le voleur a été attrapé à Ruhengeri.-

Ci-joint en annexe le numéro du cadre de mon vélo.
Je vous prie Monsieur l'Administrateur Territorial d'envoyer le voleur chez Monsieur l'Administrateur de Goma ainsi que le vélo.-

Dans l'attente d'une suite favorable qu'il vous plairait de réserver a ma plainte je vous en remercie et vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.-

Sous couvert de l'A.T. GOMA



